

FICHE CONSEIL

Volets

Cette fiche reprend les prescriptions et recommandations liées au classement de la Ville de Comines en « Site Patrimonial Remarquable ».

Les baies des façades cominoises ont été conçues à l'origine sans ou avec très peu de volets battants.

Rénovation et pose de volets : Les volets roulant d'origine, en lames de bois ou de métal peintes, installés sur les baies des rez de chaussée, participent par leur intégrations, le respect des linteaux, leur matériau et teinte à l'harmonie de la façade. Ils ont le coffret et le mécanisme dans le plancher du 1^{er} étage.



Volets roulants à lames horizontales peintes, installés sur les baies du rez de chaussée donnant sur rue, respectant les linteaux cintrés (butée en partie centrale du volet) dont le coffret est invisible depuis l'extérieur

Prescriptions :

- Conserver et restaurer si possible les volets existants : rideau et mécanisme. Dans le cas d'impossibilité technique, ils seront restitués à l'identique.
- Occultations extérieures de baies aux formes complexes, aux encadrements chanfreinés et moulurés sont interdites.
- Vitrages anti-effractions ou volets intérieurs constituent des alternatives.
- Choisir la couleur en harmonie avec l'existant et la rue.
- Coffrets extérieurs de volets roulants interdits.
- En cas de pose de nouveaux roulants : poser à l'intérieur de l'ébrasure de la baie et le coffret à l'intérieur et non visible dans le tableau de la baie, ou si impossibilité, un lambrequin situé dans l'embrasure de la baie, peut dissimuler le coffret d'un volet roulant (frise pendante en bois ou en métal ajouré et festonné).



Coffrets volets roulant saillant, cadres blancs, non respect du cintrage



Coffrets volants roulant saillants et cadres blancs au nu des baies et non-respect du cintrage



Lambrequin ajouré cachant le coffret du volet